

RENFORCEMENT DES DIRECTIVES SANITAIRES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 ET LA MALADIE A VIRUS EBOLA

Mesdames/Messieurs, chers compatriotes,

Nous constatons depuis près d'un mois, une augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans notre pays, le nombre de cas hospitalisés est passé de moins de 205 patients du 09 janvier 2021 à plus de 510 au 23 février 2021.

Les services de réanimation ont un taux d'occupation de plus de 50% au 12 février 2021 et le taux national de positivité est passé d'environ de 2% à 8%.

Cette situation est essentiellement due à un relâchement général dans l'application des mesures de barrières sanitaires et plus précisément l'abandon du port des masques, du lavage des mains et du non-respect de la distanciation physique.

A cela s'ajoute une nouvelle épidémie de la maladie à virus Ebola dont des cas confirmés ont été identifiés à Conakry et à N'Zérékoré.

Mesdames/Messieurs,

En vue de lutter efficacement contre la COVID-19 et la maladie à virus Ebola, j'invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions pour l'application des mesures ci-après:

1. Administration Publique et des Entreprises privées

- Prise de la température à l'entrée des établissements ;
- Respect strict du lavage des mains aux entrées et sorties des établissements ;
- Port obligatoire des masques dans les bureaux, dans les salles de réunion et dans tout espace de regroupement du personnel ;
- Respect de la distanciation physique.

2. Lieux publics

- Mise en place des dispositifs de lavage des mains et port des masques obligatoires.

3. Lieux de culte

- Respect de la distanciation physique, du port des masques et lavage des mains systématique.

4. Cérémonies (baptêmes, mariages, cérémonies funèbres)

- Port obligatoire des masques ;
- Respect de la distanciation physique ;
- Limitation du nombre de participants à moins de 50 personnes maximum.

5. Lieux de loisirs et culturels

- Port obligatoire des masques ;
- Lavage des mains ;
- Réduction de 50% selon la capacité de la salle, permettant la distanciation physique avec un nombre limite et pas plus de 100 personnes maximum ;
- Interdiction/suspension de toutes manifestations culturelles telles que les concerts, dédicaces ou les foires ;
- Fermeture des lieux de loisirs, bars, restaurants et boîtes de nuit à partir de l'heure de couvre-feu.

6. Sport

- Mise en place de dispositifs pour le lavage des mains ;
- Port obligatoire des masques pour les spectateurs ;
- Limitation du nombre de spectateurs pour le respect de la distanciation physique ;
- Test obligatoire pour les sportifs avant chaque compétition.

7. Ateliers et conférences

- Port obligatoire des masques ;
- Lavage des mains ;
- Organisation de test rapide des invités ;
- Limitation des participants à 100 personnes ;
- Respect de la distanciation physique.

8. Etablissements scolaires et universitaires

- Installation des dispositifs de lavage des mains ;
- Port obligatoire des masques pour les élèves, étudiants, enseignants et encadreurs ;
- Mise en place d'un système de test pour les enseignants et étudiants.

9. Transports

- Port obligatoire des masques pour les passagers et conducteurs (véhicules, train, bus et motos taxi) ;
- Test obligatoire pour les chauffeurs et passagers au départ de Conakry vers l'intérieur du pays ;
- Barrages filtrants opérationnels dans la ville de Conakry et à la sortie pour le contrôle du port des masques et des certificats de négativité pour les voyageurs ;
- Maintien des mesures de sécurité sanitaire à l'Aéroport de Conakry.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur, l'ensemble des mesures restrictives restent maintenues.

L'instauration du couvre-feu est ramenée de 23 heures à 4 heures du matin.

La non observance de ces mesures de barrières sanitaires conduira à des sanctions disciplinaires.

Par ailleurs, des mesures plus contraignantes seront envisagées si les présentes directives ne sont pas respectées et/ou si la situation épidémiologique ne s'améliore pas.

J'invite tous les acteurs impliqués dans la riposte, chacun pour ce qui le concerne, à prendre toutes les dispositions pour l'application des présentes directives, au risque de nous obliger à suspendre les mesures allégées (fermeture des mosquées, interdiction des cérémonies de mariage, baptême et toute autre forme de regroupement voire le confinement).

J'invite le Comité Interministériel de Riposte à me fournir un rapport hebdomadaire sur l'application stricte de ces mesures par les services sus concernés.

Comptant sur la compréhension et l'engagement de tout un chacun, j'attache du prix à l'application stricte des présentes directives.



PROFESSEUR ALPHA CONDE